RÉGION DES GRANDS LACS.
Les réfugiés sont victimes de la crise actuelle
Index AI : AFR 02/16/96

Les réfugiés ne sont pas la cause du problème dans la région des Grands Lacs ; comme tant d'autres, ils en subissent au contraire les conséquences, a déclaré Amnesty International dans un appel lancé aujourd'hui (jeudi 7 novembre 1996).
Le fait que la communauté internationale insiste pour que les réfugiés rentrent au Rwanda préoccupe l'Organisation. Cette dernière pense en effet que la communauté des nations n'a pas une vision globale du problème et élude la question primordiale de la protection des droits de l'homme.
Les propositions d'intervention internatio-nale ou régionale visant à protéger les droits de l'homme, notamment les appels lancés pour que soient ouverts des « couloirs humanitaires », doivent reposer sur un principe : offrir aide et protection à tous ceux qui risquent de voir leurs droits fondamentaux bafoués, quel que soit le pays où ils se trouvent. En effet, toute tentative visant à faire partir contre leur gré des groupes de population (en les y encourageant, en les persuadant, en faisant pression sur eux) risque, selon toute vraisemblance, d'entraîner une détérioration encore plus grave de la situation des droits de l'homme. Il faut avant tout prendre des mesures visant à garantir leur sécurité, quelle que soit leur décision, partir ou rester.
Ces « couloirs humanitaires » ne doivent pas devenir des "voies à sens unique", c'est à dire des passages permettant le départ, sans retour possible, de ceux qui étaient venus chercher refuge au Zaïre. Ils doivent égale-ment offrir une protection, de la nourriture et d'autres produits de première nécessité à ceux qui ont encore trop peur pour rentrer chez eux.
Amnesty International exhorte la commu-nauté internationale à prendre de toute urgence des mesures pour assurer la protection des réfugiés et des autres groupes vulnérables. Ceux qui choisissent de retourner ou de fuir au Rwanda ou au Burundi (y compris les Zaïrois) doivent pouvoir bénéficier de cette protection au même titre que ceux qui décident de rester au Zaïre. L'absence de telles mesures ne fait qu'aggraver la crise humanitaire dont sont aujourd'hui victimes les réfugiés.
En outre, Amnesty International est préoccupée par des informations selon lesquelles plusieurs centaines de réfugiés auraient été tués au cours des derniers jours, à leur arrivée au Burundi où il n'y a aucune présence internationale.
Or, une forte présence internationale dans l'est du Zaïre, au Burundi et au Rwanda est nécessaire pour assurer le respect des droits de l'homme et protéger tous les non-combattants. Les observateurs devraient jouir d'une totale liberté de mouvement dans la région et être habilités à intervenir en cas de violation des droits de l'homme. Leur présence à long terme serait particulièrement importante pour garantir la sécurité de tous les réfugiés retournant au Rwanda et au Burundi, et la communauté internationale devrait prévoir les ressources nécessaires pour garantir l'efficacité de leur action.
Les camps de réfugiés ainsi que les camps de transit doivent être des lieux sûrs, exclusivement réservés aux non-combattants et aux civils non armés. Un contrôle international efficace devra garantir que les combattants n'y ont pas accès. Une force de maintien de l'ordre impartiale sera nécessaire pour assurer la sécurité des camps. Les camps de réfugiés doivent avoir un caractère strictement civil et humanitaire. Les personnes en armes ou les membres de milices et de groupes armés devraient s'en voir interdire l'accès.
Amnesty International invite instamment le gouvernement rwandais à apporter la preuve, de manière

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secretariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFAI -

tangible, que les réfugiés n'auront rien à craindre une fois de retour chez eux. Une réelle volonté politique et des mesures effectives sont nécessaires pour mettre un terme aux arrestations arbitraires, aux homicides et aux "disparitions", ainsi qu'au maintien en détention sans inculpation ni jugement de quelque 84 000 personnes, dans des conditions mettant leur vie en péril. Le HCR et l'UNHRFOR (Opération sur le terrain des droits de l'homme au Rwanda) ont un rôle essentiel à jouer pour veiller à la sécurité des "candidats au retour" dans une perspective à long terme.
« La communauté internationale devrait partager une partie du fardeau en assistant les pays qui accueillent et protègent les réfugiés, afin de s'assurer que toute la responsabilité n'incombe pas exclusivement aux pays voisins », a conclu Amnesty International !

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secretariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFAI -